

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 280

présenté par

Mme Auroi, Mme Abeille, Mme Attard, M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy,
M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« acteurs, »,

insérer les mots :

« les systèmes alimentaires territoriaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de réorienter le modèle productiviste agricole qui a prédominé depuis 50 ans vers des systèmes plus territorialisés, rapprochant consommateurs et producteurs, avec les effets bénéfiques que l'on sait en matière d'impact environnemental mais aussi de création de liens dans les territoires et d'éducation alimentaire, il est nécessaire de préciser que la politique agricole et alimentaire de l'avenir mise sur le développement de véritables systèmes alimentaires locaux. S'entend par un système alimentaire un projet concerté entre les acteurs locaux de production, de distribution, et de consommation, permettant de créer des filières locales ainsi que du lien social et économique, tout en valorisant au mieux les richesses agricoles et humaines des territoires.